

**MUNICIPALITE
DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL**

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 539-2019

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° 539-2019 a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 7 octobre 2019, règlement concernant le traitement des élus municipaux

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 9^e jour d'octobre 2019.

Maxime Dauplaise, M.A.P., g.m.a
directeur général et secrétaire-trésorier